



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service : Intendance

Bureau n°

Affaire suivie par :

Karine Desnost

Tél : 03 86 26 68 77

Mél : gest.0580746w@ac-dijon.fr

Adresse : Collège René Cassin - Rue Léon Blum
58 200 COSNE SUR LOIRE

Collège René CASSIN
COSNE SUR LOIRE

Cosne Sur Loire, le 28/05/2021

Votre enfant est inscrit en qualité de **demi-pensionnaire** au collège René Cassin

Les frais de demi-pension peuvent être réglés

- par chèque à l'ordre de l'agent-comptable du collège Cassin ou en espèces à l'intendance
- par télépaiement : règlement par CB en se connectant à l'application Scolarité Services
(<https://teleservices.ac-dijon.fr>)
- **NOUVEAU** par prélèvement automatique

Attention : Ce mode de règlement n'est pas approprié pour les élèves boursiers

L'adhésion au prélèvement automatique vaut engagement de la famille pour la durée de la scolarité au collège. Les échéances sont basées sur les tarifs fixés par le Conseil départemental; une évolution des tarifs au 1er janvier 2021 est possible; dans ce cas, les échéances de mars et juin pourront être modifiées.

Pour chaque trimestre, deux prélèvements dits d'avance et un prélèvement d'ajustement sont effectués.

Date prévisionnelle de prélèvement	Montant prévisionnel des échéances
12 octobre 2021	57.95€
12 novembre 2021	57.95 €
10 décembre 2021	57.90 € (ajustement)
12 janvier 2022	44.24 €
11 février 2022	44.24 €
11 mars 2022	44.24 € (ajustement)
12 avril 2022	44.24 €
12 mai 2022	44.24 €
14 juin 2022	40.58 € (ajustement)

SI VOUS OPTEZ POUR LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE,
PIECES OBLIGATOIRES à retourner à l'intendance **pour le 06/07/2020**

- 1 Relevé d'Identité Bancaire (au format IBAN BIC)
- Mandat de prélèvement SEPA complété et signé (document joint)

L'agent-comptable

Patricia JAILLET